

FESTIVAL DU FILM DOCUMENTAIRE ET DU LIVRE ALBERTVILLE | SAVOIE

PRENDRE LE MONDE À TÉMOIN(S)

LE VILLAGE DU FESTIVAL

21ème édition du 17 au 23 octobre 2022

Une nouvelle formule

Vous souhaitez rejoindre le Village de la 21ème édition du festival?

- Rendez-vous sur le site www.grandbivouac.com
- Rubrique « Festival 2022 »
- Onglet « Village du festival »
- Bouton « Formulaire d'inscription »





Lieu stratégique

Un nouveau lieu situé Place de l'Europe et Esplanade de l'Hôtel de Ville, au cœur du festival, véritable endroit de brassage et de croisement des publics.

Accessibilité

Un Village totalement gratuit et accessible aux festivaliers et festivalières sans titre d'accès.

4 jours

Une durée du Village étendue depuis 2020, du jeudi au dimanche.

Festival 2022: du 17 au 23 octobre

Installations

Adoption d'un Village construit avec des stands autour du principe de « micro chapiteau » pour chaque exposant.

Souplesse

Une logique davantage souple, flexible et moins coûteuse par rapport aux éditions jusqu'à 2019.







Exposer sur le Village du Grand Bivouac

C'EST:

- Retrouver et rencontrer un public de festivaliers, de trekkeurs et de voyageurs ultra ciblés, curieux, désireux de connaître, d'envisager enfin ses futures escapades et de s'équiper.
- Souhaiter rencontrer et accueillir un public de festivaliers, de voyageurs ultra ciblés, curieux et d'habitants du territoire désireux de faire leur marché des sens et petits plaisirs d'ailleurs, avec les fêtes de Noël (et leurs cadeaux attendus...) dans le viseur.
- Développer son activité économique et son projet au sein d'un projet résolument tourné vers l'humain, les relations avec l'Autre. Vous en êtes des acteurs majeurs.
- Entretenir son carnet de contacts, revoir ses précédents clients (ils sont nombreux et fidèles!), étendre son rayonnement et augmenter son réseau pour de futures commandes.
- Faire connaître son enseigne, sa marque et travailler sa notoriété. Les ventes se font pendant le Village, bien entendu mais également après, par correspondance et par les liens qui se créeent avec vous.
- Présenter des innovations, des nouveaux projets et destinations.
- Rencontrer des acteurs du tourisme et du voyage, échanger avec ses partenaires et le réseau d'experts, d'organisations professionnelles et journalistes présents sur le festival.

CÔTÉ VOYAGE, TREK, TOURISME ET TERRITOIRES

Parmi les professionnels du voyage et du tourisme :

- Des offices de tourisme régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'aux représentants de pays et de destinations
- Des réseaux de randonnée
- Des tours opérateurs, agences de trek et de voyages généralistes ou spécialisées
- Des acteurs, réseaux et labels du tourisme équitable, responsable, solidaire et/ou durable
- Des institutions du tourisme et du voyage
- La presse spécialisée, aux bloggeurs et aux influenceurs
- Des acteurs et organisations spécialisés dans le tourisme de montagne : agences, offices de tourisme, réseaux, ...
- Des équipementiers spécialisés dans le trek, la randonnée, l'outdoor, la survie, les nouvelles technologies développées dans le domaine de la géolocalisation et du tourisme connecté : textiles technique, chaussage, navigation GPS, accessoires, bagagerie, nouvelles pratiques, portage, ...

CÔTÉ MARCHÉ ARTISANAL

Dédié aux produits issus de l'artisanat et du monde, « d'ici ou d'ailleurs ». Artisanat, objets d'arts, bijoux, épices, boissons softs ou alcoolisées, produits de bien-être personnel ou intime, gastronomies locales ou exotiques , bien-être, déco, maison,... Plaids et bijoux tibétains de la région de l'Himalaya (Inde), Maca (Pérou), produits et artisanat du Québec (érable,...) et du Mexique, karité, huiles, textile artisanal mongole, sabra (tissus d'ameublement en agave), cuir (babouches, sacs) du Maroc, les bijoux Touareg du Niger, produits bioéquitables d'Argentine (Maté, Stévia, ...), épices, ... Le marché artisanal est un évènement très attendu chaque année en octobre à Albertville par les festivaliers et tous les habitants du territoire.

CÔTÉ SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Depuis 20 ans, le Grand Bivouac accueille des réseaux, associations, ONG et organisations actrices de la solidarité internationale et de la coopération. Nous partageons avec elles le souci de porter le regard au loin, de s'impliquer et de s'engager dans des projets de développement et de solidarité porteurs de sens, respectueux des hommes et des femmes aux quatre coins de notre planète. Le public curieux, fidèle et engagé du Grand Bivouac est particulièrement sensible à ces projets et aux valeurs portées par les acteurs de la Solidarité Internationale. Une belle occasion pour les associations et acteurs d'inviter à l'engagement, de se faire connaître, d'initier des projets et de lever des fonds.







Salon du livre du festival

LA VIE LITTÉRAIRE DU GRAND BIVOUAC

Le Salon du livre est organisé et géré par la Librairie des Bauges, librairie partenaire du Grand Bivouac, qui en assume les frais de structure, d'installation et de fonctionnement. Conjointement, l'association pour le Grand Bivouac et la Librairie des Bauges, ci-après dénommés les organisateurs, travaillent, dans le respect de la programmation et de la qualité de l'offre proposée, à la sélection des candidatures.

Toute demande particulière concernant le salon du livre ou la vie littéraire du festival est à formuler par mail, à l'attention de Lydie et Thomas : salondulivre@grandbivouac.org

INFORMATIONS

- Le Salon du livre se tiendra du jeudi 20 au dimanche 23 octobre 2022. Il est implanté au cœur du Village du festival, sous un chapiteau de 500m2.
- Les horaires d'ouverture du salon du livre correspondent aux horaires d'ouverture du Village du festival, soit :

Jeudi 20 oct. de 9:00 à 19:00

Vendredi 21 oct. de 9:00 à 19:00

Samedi 22 oct. de 9:00 à 19:00

Dimanche 23 oct. de 9:00 à 18:00

• La mise en place des stands doit donc se faire

dans l'après-midi du mercredi 19 octobre à partir de 15:00,

ou le jeudi 22 octobre au matin, à partir de 8:00











Informations pratiques

Chaque réservation d'espace au Village du festival inclut :

VOTRE STAND

- Un stand chapiteau de 6 à 9m2 sur plancher unique par exposant
- Un ensemble mobilier neutre constitué de 2 tables, 2 chaises par stand (excepté réservations particulières) et de 3 grilles d'exposition
- Le gardiennage et la sécurité du mercredi 19 octobre au soir jusqu'au dimanche 23 octobre en soirée. Il est cependant conseillé de ne laisser aucun objet de valeur sur place les soirs
- Une place pour votre véhicule sur le parking du festival
- Un panneau avec votre enseigne

VOTRE ARRIVÉE

- 1 Arrivée possible le mercredi 19 octobre de 10:00 à 19:00. Le montage est également possible le jeudi matin 22 octobre de 8:00 à 9:00 mais vous ne pourrez pas stationner votre véhicule (distance environ 100 mètres) Rendez-vous à l'accueil professionnel situé Place de l'Europe
- 2 Retirez-y votre dossier pro avec vos accréditations, pass parking, invitations, informations, et autres documents
- 3 Rendez-vous ensuite sur votre stand pour votre installation

Attention, aucune installation ne sera possible sans facture de réservation acquittée

NOS ENGAGEMENTS - COMMUNICATION

• Intégration de votre logo, de la baseline et d'un texte de présentation de votre activité sur notre site internet en page exposants 2022 (200 caractères espaces compris)

Après confirmation de votre présence au festival, merci de transmettre les éléments de communication à communication @grandbivouac.org

- Mention de votre présence dans le programme du festival et l'application du festival
- Intégration de vos informations dans l'ensemble du plan de communication du festival

ATTENTION

- Aucune installation ne sera possible sans facture de réservation acquittée.
- Le festival ne dispose d'aucun matériel de levage ou de transport.

CONTACTS

Jean Sébastien Esnault, Délégué général du festival direction@grandbivouac.org | 06 03 00 70 80

Conditions générales de réservation

Votre réservation en ligne en qualité d'exposant au Village du Grand Bivouac implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales et du cahier des charges Sécurité Incendie et accès des PMR.

Article 1 - Objets exposés et commercialisés

Le choix des objets exposés est du ressort exclusif de l'exposant. Le Grand Bivouac n'intervient pas quant au contenu des articles exposés dans la mesure où il s'agit de produits ou d'offres en rapport avec le thème du Voyage Aventure d'une part, et où l'exposant respecte le fonctionnement du Salon du Livre (voir memento exposants), d'autre part.

Article 2 - Paiement

L'acquittement de la concession s'effectue par paiement unique et intégral et par virement bancaire à réception de facture.

Article 3 - Contrat de location et résilitation

Le contrat ne peut être résilié par le locataire à compter de son paiement intégral. En cas d'impossibilité pour l'exposant d'être présent, l'acompte ne peut être remboursé et fait l'objet d'un avoir pour l'édition 2023.

Article 4 - Répartition des emplacements

Les stands seront attribués par ordre de retour des inscriptions. Les organisateurs se réservent le droit d'arrondir le coût d'inscription de plus ou moins 10% et la surface commandée, en fonction de l'agencement du Village. Ils pourront déplacer le stand d'un exposant ou en réduire la surface, sans être redevables d'une indemnité quelconque.

Article 5 - Horaires d'ouverture et présence des exposants

Les exposants sont tenus d'assurer une permanence au stand pendant les heures d'ouverture du Village.

Article 6 - Aménagement, décoration des stands et matériels

Il appartient aux exposants de procéder à l'aménagement de leur(s) stand(s). Le perçage et l'utilisation d'adhésifs ne sont pas autorisés (prévoir cimaises ou autres pour l'accrochage). Les exposants seront rendus responsables de tout dégât occasionné dans leurs stands. Ces dégâts leur seront facturés. Les stands devront être débarrassés de toutes marchandises et laissés propres à l'issu du salon. Tous détritus et éléments de décoration devront être retirés. Des crochets sont à votre disposition à l'accueil du salon pour accrocher vos décorations éventuelles. Les éléments utilisés dans vos stands –textiles, mobilier, ...- doivent être classés à la réaction au Feu (M0 à M4 ou de A à E en Euroclasses). L'attestation de classement ou la facture d'achat justifiant du classement de réaction au feu pourra vous être demandée.

Article 7 - Mobilier

Les commandes pour le branchement électrique, la (les) rampe(s) de trois spots orientables doivent être adressées à l'organisation au moyen du bulletin d'inscription adressé aux exposants avec le dossier de présentation du Salon. Aucune installation électrique en dehors de celles mises en place par l'Organisateur et certifiées ne peut être aménagée par un exposant. Les prolongateurs ou luminaires amenés par les exposants devront être conformes aux Normes NF. Les commandes de mobilier spécifique auprès de notre partenaire GL Events et Square doivent être passées et réglées avant le 31 juillet.

Article 8 - Distribution de matériel publicitaire

Toute distribution de brochures, prospectus, gadgets, etc. est interdite hors du stand, que ce soit dans les couloirs de l'exposition, le hall, à l'extérieur du salon, sur les sites du festival ainsi que dans les parkings.

Article 9 - Dispositions finales

Si le Village ne pouvait avoir lieu en cas de force majeure, les demandes d'inscription seront annulées. En cas d'annulation, l'exposantest remboursé intégralement de la concession à l'exception de frais de gestion incompressible d'une valeur de 50 euros HT. Les organisateurs ont le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent réglement et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires.

Article 10 - Assurances

Les exposants répondent de tout dommage occasionné à d'autres stands, aux installations, à la personne et aux biens d'autrui, que le dommage ait été causé d'une manière quelconque par eux ou par un tiers commissionné par eux. Les exposants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et s'ils le jugent nécessaire, une assurance spécifique couvrant leurs propres biens et matériels exposés. Le Grand Bivouac ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations occasionnées au matériel de l'exposant.

Article 11 - Sécurité

Le Village et les Salons feront l'objet -chaque jour d'ouverture au public- d'une visite de sécurité. Tout exposant s'engage à respecter les consignes et remarques émises par le chargé de sécurité et procéder aux éventuelles modifications d'agencement et/ou d'installation. Le non respect des consignés émises par le chargé de sécurité et relatives à un stand entraineront la fermeture du stand concerné.

Article 12 – Litiges

En cas de contestation et avant toute procédure, l'exposant s'engage à soumettre sa réclamation aux organisateurs. Tout litige qui n'aurait pu trouver ainsi une solution à l'amiable sera, de convention expresse, du ressort exclusif des tribunaux ordinaires, le droit français étant le seul applicable.

Demande d'informations

POUR

- Vos réservations de stands
- Des Rencontres thématiques sous le chapiteau
- Labeliser une séance Agence
- Vos Relations exposants, réservation de mobilier, informations techniques, logistiques
- La Régie publicitaire

CONTACTEZ

Jean Sébastien ESNAULT Délégué général du festival

06 03 00 70 80 / 04 79 32 48 64 direction@grandbivouac.org Amélie LAFORGUE Assistante de communication

04 79 32 48 64 communication.assistante@grandbivouac.org





PRENDRE LE MONDE À TÉMOIN(S)